



LH COMMUNICATION
1 rue du bastion, 76600 Le Havre
02 35 49 94 70 / direction@lhcommunication.fr

Formation SST (Initiale) : Sauveteurs Secouristes du Travail

Public Concerné

Toute personne motivée par l'évolution de son entreprise.

La formation s'adresse à un groupe de **4 à 10** personnes.

Prérequis

Pas de prérequis obligatoire.

Objectifs

A l'issue de la formation, le SST est capable d'**intervenir efficacement face à une situation d'accident**, et, en matière de **prévention**, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques.

Pour cela :

- Le SST sera capable, sur une situation d'accident du travail, de :
 - Situer le cadre juridique de son intervention, ainsi que ses limites ;
 - Réaliser une **protection** adaptée,
 - **Examiner** la ou les victime(s) ;
 - **Faire alerter** ou **alerter**,
 - **Secourir** la ou les victimes de manière appropriée.
- Le SST sera capable, dans son entreprise, de mettre en applications ses compétences au service de la **prévention des risques professionnels**.

Durée

- Formation de 2 jours soit 14 heures de face à face pédagogique, soit 2 journées, de 9H00 à 12H00 avec 1 heure de pause, puis de 13H00 à 17H00 pour un groupe de 10 personnes. Il convient d'ajouter le cas échéant le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou la profession.

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Contenu de la Formation

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

DOMAINE DE COMPETENCES 1

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2. Être capable de réaliser une protection adaptée

- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
 - ✓ *Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée :*
 - Mécanique ;
 - Électrique ;
 - Incendie, explosion, thermique ;
 - Atmosphère toxique ou irrespirable
 - ✓ *Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.*
 - ✓ *Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.*
- Être capable de supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.
 - ✓ *Être capable de supprimer le danger*
 - ✓ *Être capable d'isoler le danger*
 - ✓ *En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger (→ éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.)*

3. Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
 - ✓ *Est-ce que la victime : Saigne abondamment ? S'étouffe ? Répond aux questions et se plaint ? Respire ?*
 - ✓ *Mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée*
 - ✓ *Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.*
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

5. Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

- Être capable d'effectuer, à l'issue de l'examen, l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s) pour obtenir le résultat à atteindre
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
- Être capable de vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

Le SST sera capable d'agir correctement face à une victime (adulte, enfant, nourrisson) qui :

a) Saigne abondamment

Cas particuliers :

- La victime présente un saignement de nez,
- La victime vomit ou crache du sang,
- Autres saignements.

b) S'étouffe :

- Totalement ;
- Partiellement.

c) Répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux (malaise) :

- Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et d'un malaise cardiaque,
- Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.

d) La victime répond, elle se plaint de brûlures :

- Brûlures thermiques ;
- Brûlures chimiques ;

Cas particuliers :

- Brûlures électriques ;
- Brûlures internes par inhalation ou ingestion.

e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements

f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

g) La victime ne répond pas, elle respire :

h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas :

- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte ;

- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant ;

- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez le nourrisson.

Au cours de chaque séance pratique, les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés, seront rappelées.

DOMAINE DE COMPETENCES 2

6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

→ *Appréhender les notions de : danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT), maladie professionnelle (MP), etc.*

→ *Identifier la nature et l'importance des AT/MP dans son entreprise, la branche professionnelle et/ou le plan national*

Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

→ *Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention (internes et externes)*

→ *Être capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise*

7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

→ *Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernées*

→ *Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés*

→ *Imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés*

Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer les situations dangereuses

→ *Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes en proposant des actions de prévention*

→ *Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage*

8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise

Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

Moyens Pédagogiques

- La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.
- Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : Guide des données techniques et conduites à tenir (INRS), Document de référence SST, Plan d'Intervention, Aide-mémoire SST (ED 4085), 1 lot de mannequins : mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, couverture, accessoires, défibrillateur de formation (DSA ou DAE), ...
- Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage et les sacs d'insufflation sont individuels.

Les moyens d'encadrement de la formation

- La formation, animée par un formateur certifié par l'INRS et à jour de sa certification, assure une expertise actualisée. Des supports pédagogiques complets (manuels, présentations, vidéos, études de cas) sont fournis pour faciliter l'apprentissage.
- Les sessions sont interactives, combinant théorie, discussions, travaux de groupe et mises en situation pratiques.
- Des évaluations continues mesurent l'acquisition des compétences, permettant des ajustements pédagogiques.
- Plan de Développement Individuel : À l'issue de la formation, un plan de développement individuel est élaboré pour chaque participant, visant à renforcer les compétences acquises et à les appliquer efficacement dans leur contexte professionnel.

Evaluation des SST et Sanction

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (évaluation certificative)
- Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs. (Le candidat n'ayant pas obtenu une évaluation favorable, se verra délivrer une attestation de suivi de formation).
- Une attestation de formation est remise.
- A l'issue de la session, un procès-verbal est dressé via le logiciel FORPREV.

Maintien et Actualisation des Compétences du SST (MAC SST)

- Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre périodiquement une session de Maintien et Actualisation de ses Compétences (MAC).
- Cette périodicité est fixée à 24 mois.
- Le stagiaire inscrit en MAC SST devra titulaire du certificat SST.
- La durée minimale pour une formation MAC est de 7 heures pour un groupe de 10 personnes.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au programme de la formation MAC SST.

